

Pour le calcul des dépenses :

1. Évaluez le coût de toutes les interventions de professionnels extérieurs à l'établissement scolaire, même si ces interventions ne sont pas facturées, en précisant pour chaque type d'intervention le nombre d'heures et leur coût.

Exemples : xxh de conférencier à xxx € brut
et/ ou
xxh d'animation à xxx €

2. Précisez le type de sorties envisagé, le coût unitaire ainsi que la quantité.

Exemples : xx places de concert à xxx €
ou
xx entrées + visite guidée à xxx €

3. Évaluez les frais de déplacement aussi bien pour les élèves et l'équipe pédagogique que pour les intervenants professionnels.

Exemples : xx A/R train à xxx €
ou
xx transports A/R en car de location à xxx €

4. Frais de gestion particuliers ou acquisition par l'établissement de matériaux spécifiques pour la réalisation du projet (y compris équipement technique, logiciels etc.).

Pour le calcul des recettes :

Le partenariat avec une ou plusieurs structures culturelles et l'apport financier (réel ou en industrie) de celles-ci apparaîtra dans la case 3 (autres structures). Toutes les cases ne sont pas forcément remplies. Ainsi, si l'établissement ne reçoit aucune aide financière pour le projet de la part des collectivités territoriales et d'autres structures, les recettes peuvent être réparties entre l'établissement scolaire et le montant de l'aide financière demandée dans votre dossier.